



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RSA

Question écrite n° 87153

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la question de la transmission du fichier des bénéficiaires du RSA socle par les conseils départementaux aux maires et présidents des centres communaux d'action sociale (CCAS) concernant les bénéficiaires déclarés domiciliés ou résidant dans leur commune. Il semblerait que la communication de cette information ne soit pas possible, car prévue par aucun dispositif législatif. Or cette information serait intéressante pour les élus locaux pour permettre de cibler leur action dans le domaine social, mais aussi pour lutter contre la fraude. Il lui demande si une avancée réglementaire ou législative est à cet égard envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87153

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6040

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)